

**COMMUNE
DE MENESTREAU
(Nièvre)
58410**

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal**

Nombre de membres

en exercice : 11
présents : 8
exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :

29 décembre 2021

**OBJET :
PROJET
PHOTOVOLTAÏQUE
PORTE PAR LA STE
EDPR
DELIBERATION
CHEMINS**

**DELIBERATION
n° 2022- 003**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 janvier, à dix heures, le Conseil Municipal de **Ménestreau**, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Communale, en **séance ordinaire**, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GILLONNIER, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Claude GILLONNIER, Laurent COIGNET, Marc MALEZIEUX, Alain LAMARRE, Olivier GRANDIN, Mesdames Véronique DUPUY, Annie TERME, Chantal LECLERCQ.

Absents excusés : Brice GARNAULT, Pierre-Michel FOREST

Absent : Marc MARMOUSET

Procuration : Pierre-Michel FOREST à Véronique DUPUY, Brice GARNAULT à Laurent COIGNET

Secrétaire de séance : Véronique DUPUY

.....
Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant l'utilisation des chemins qui suivent par la société EDPR France Holding et ses prestataires :

- voie communale n°5 entre Ménestreau et Entrains-Sur-Nohain,
- chemin rural du Pelé
- chemin rural n°65 de la vallée de Montbard au Pelée

Considérant que la desserte de la Centrale sera assurée dans des conditions permettant, notamment, la circulation et l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie,

Considérant que conformément aux échanges avec la société EDPR France Holding, une promesse de servitude de passage et de passage de câble sera en outre conclue prochainement entre la commune de Ménestreau et EDPR France Holding,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de permettre à EDPR France Holding et ses prestataires d'utiliser les chemins suivants :

- voie communale n°5 entre Ménestreau et Entrains-Sur-Nohain,
- chemin rural du Pelé
- chemin rural n°65 de la vallée de Montbard au Pelée

et de réaliser tous travaux de renforcement éventuellement nécessaires pour garantir un accès sécurisé à la Centrale, y compris par les services de secours.

et entérine qu'une promesse de servitude de passage et de passage de câble sera conclue prochainement entre la commune de Ménestreau et EDPR France Holding,

Et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous- préfecture le de la publication le

Le Maire, **Jean-Claude GILLONNIER**

Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à Ménestreau, le 12 janvier 2022

Le Maire, **Jean-Claude GILLONNIER**

